

## *Ville de Lannion (Côtes d'Armor)*

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept septembre,

Le Conseil Municipal de la commune de LANNION s'étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul LE BIHAN, Maire, assisté des adjoints.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Trefina KERRAIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions et procède à l'appel nominatif des conseillers.

Étaient présents :

Paul LE BIHAN - Eric ROBERT - Françoise LE MEN - Cédric SEUREAU - Bernadette CORVISIER - Marc NEDELEC - Trefina KERRAIN - Patrice KERVAON - Gwénaëlle LAIR - Michel DIVERCHY - Hervé LATIMIER - Pierre GOUZI - Yvon BRIAND - Yves NEDELLEC - Marie-Annick GUILLOU - Françoise BARBIER - Anne-Claire EVEN - Christine TANGUY - Myriam DUBOURG - Fabrice LOUEDEC - Carine HUE - Fabien CANEVET - Christophe KERGOAT - Catherine BRIDET - Louison NOËL - Danielle MAREC - Jean-Yves CALLAC - Gérard FALEZAN

Procurations :

Marie Christine BARAC'H (procuration à Bernadette CORVISIER) - Sonya NICOLAS (procuration à Eric ROBERT) - Christian MEHEUST (procuration à Françoise BARBIER) - Nolwenn HENRY (procuration à Marie-Annick GUILLOU) - Anne LE GUEN (procuration à Jean-Yves CALLAC)

## ***17 - Projets de Plans Délimités des Abords des monuments historiques***

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** les articles L.621-31 et R.621-92 à R.6221-95 du Code du patrimoine ;

**VU** l'article R.132-2 du Code de l'urbanisme ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Lannion, en date du 13 mai 2019 portant sur la création d'un Site Patrimonial Remarquable à Lannion ;

**VU** la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30 août 2021 ;

**Après** en avoir délibéré,

**PAR 32 VOIX POUR  
1 ABSTENTION  
CALLAC**

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) proposés par l'Architecte des Bâtiments de France.

**DE PRÉCISER** que les projets desdits PDA seront soumis à enquête publique organisée conjointement avec la proposition de périmètre du SPR par la Préfecture du Département.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an précités  
Pour extrait conforme au registre dûment signé.  
Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité et affichage*

Paul LE BIHAN  
Maire de LANNION  
Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté